

COVID-19



INFORMATION

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

● ÉDITO ●



Un masque pour chaque Loirétain

Le 11 mai, le pays pourrait entrer progressivement dans une période de déconfinement, au cours de laquelle nous devons maintenir notre vigilance et nos nouvelles habitudes de protection, et cela pendant des semaines voire plusieurs mois. Il est assuré aujourd'hui que le déconfinement sécurisé ne pourra se réaliser sans port de masques. Cela a d'ailleurs été recommandé par l'Académie de médecine et confirmé par les récents propos du Chef de l'Etat.

C'est pourquoi, **le Conseil départemental du Loiret vient de décider de lancer une commande exceptionnelle pour la fabrication de 680.000 masques en tissu certifiés AFNOR, afin que chaque Loirétain puisse en être équipé.** Ces masques lavables en machine à 60° présentent l'avantage d'être réutilisables aussi longtemps qu'il le faudra, répondant en plus à nos exigences actuelles en termes de développement durable.

Le Département souhaite **se rapprocher en priorité de producteurs locaux** capables de répondre à ce type de commande massive. L'objectif serait de **pouvoir distribuer ces masques à l'ensemble de la population loirétaine pour le mois de mai.** Ils seront ainsi **mis à disposition de**

l'ensemble des communes du Loiret qui pourront le transmettre à chacun de leurs habitants.

Je salue l'esprit de responsabilité et de solidarité dont font preuve les Loirétains depuis le début de cette crise. **C'est justement par solidarité territoriale envers les communes et l'ensemble de la population que le Département a souhaité fournir cet objet de protection à chaque Loirétain.** Le port d'un tel masque ne devra surtout pas entraîner l'abandon des gestes barrières car il s'agira bien d'une protection supplémentaire. Au-delà des grandes décisions publiques, l'action individuelle de chacun pour respecter les consignes sanitaires reste indispensable pour dépasser cette crise pandémique.

Marc Gaudet

Président du Conseil départemental

Président du SDIS

● MOBILISATION DU DÉPARTEMENT ●



La Maison de l'autonomie toujours à pied d'oeuvre !

Les quelques **70 agents de la Maison de l'autonomie** sont à pied d'oeuvre pour continuer à traiter les dossiers des usagers... voire à anticiper leurs demandes et à lancer de nouvelles expérimentations. Les équipes de la Maison de l'autonomie poursuivent leur action **en privilégiant des voies dématérialisées** (accueil et évaluations téléphoniques, démarches en ligne et mail).

Grâce aux technologies de l'information et aux téléservices, le fonctionnement de la Maison de l'autonomie est totalement préservé. De la phase d'évaluation à celles de décision et de notification, l'ensemble de la chaîne décisionnelle des demandes des personnes en situation de handicap a ainsi pu être dématérialisé dès le 16 mars dernier. Ainsi, depuis le début du confinement, **ont été traités 1 400 dossiers à distance.**

Pendant toute la durée du confinement, **les notifications sont envoyées de manière complètement dématérialisées aux usagers.** « *Cela nous permettra d'identifier le taux d'informatisation de nos usagers, commente Sandrine Sobiepanek. En moyenne, nous transmettons 2,5 notifications par demandeur. C'est un test grandeur nature !* » Il sera temps, à la reprise, de réfléchir à la poursuite de ce mode de transmission.

Coordonnées :

Maison de l'Autonomie (MDA)

15 rue Claude Lewy - CS 38112 - 45081 Orléans cedex 2

● LA QUESTION DU JOUR ●



Quel accueil pour les femmes victimes de violences pendant le confinement ?

Si une femme est en danger dans votre commune, **appelez la police ou la gendarmerie en faisant le 17 ou par envoi d'un SMS au 114**. Les structures qui prennent en charge les femmes victimes de violences ont fermé leur accueil au public, mais toutes sont encore opérationnelles et ce sont organisées pour des permanences téléphoniques (Ne vous déplacez pas, téléphonez).

- **Hébergement d'urgence** : composez le 115 en charge de la mise à l'abri dans un accueil de nuit (avec ou sans enfant)
- **Lieu d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violences** : entretiens téléphoniques du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, au : 02.38.52.10.10 (Les permanences de Gien, Pithiviers et Montargis sont fermées et renvoyées vers la permanence téléphonique (numéro ci-dessus).
- **Aide aux victimes du Loiret - AVL** : entretiens téléphoniques du lundi au vendredi pour Orléans au 02.38.62. 31.62 et pour Montargis au 02.38.26.54.18. Contact mail : dir.avl@orange.fr.
- **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF du Loiret** : entretiens téléphoniques du lundi au vendredi de 9 heures à 12h30, au 02.38.77.02.33.
- **Maison de la justice et du droit - Conseil départemental d'accès aux droits - CDAD** : entretiens possibles via Skype. Echanges via la boîte mail : cdad45.covid19@gmail.com.
- **Conseil Départemental** : ne vous déplacez pas, pour avoir un entretien téléphonique avec un travailleur social ou alerter sur la situation d'un enfant en danger, faites le 02.38.25.45.45. Ou, également pour les enfants en danger, via la plateforme nationale du 119.
- **Accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse - Planning familial**. Maintien des consultations après évaluation téléphonique au 02.38.70.00.20 ou sur la boîte mail contact@planning45.org.
- **La plateforme nationale 3919** (écoute, information et orientation sur les violences faites aux femmes) est également accessible du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures.
- **Portail de signalement par Tchat** : disponible 24h/24 et 7 jours/7, ce tchat permet un dialogue instantané avec un policier ou un gendarme formé à la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles. Il s'agit d'un service gratuit et vous n'êtes pas obligé.e de délivrer votre identité. Voir le site Internet : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



Mobilisation de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le contexte de crise sanitaire liée au covid-19

L'état d'urgence sanitaire a été déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020. Le président de l'EPFLI, Alain TOUCHARD et l'équipe ont proposé **des mesures exceptionnelles de soutien** pouvant être mises en œuvre par l'Établissement visant à minimiser les impacts de la crise ou à participer à une relance post-crise. Le conseil d'administration a approuvé ces dispositions lors d'une séance exceptionnelle qui s'est tenue le 6 avril 2020.

- **Remise exceptionnelle de loyers commerciaux pour 3 mois et compensation de la perte des recettes locatives** pour les collectivités sur les fonds propres de l'EPFLI au moyen d'un fonds de minoration.
- **Adoption d'une charte de la gestion locative des locaux professionnels et commerciaux dans le cadre de projets inscrits dans l'axe « développement économique, commercial et touristique »** au profit des exploitants leur permettant de bénéficier d'une franchise de loyers de 2 mois et de la progressivité des loyers sur les 3 premières années d'installation, des collectivités leur permettant de bénéficier d'un financement des études et travaux de réhabilitation des locaux à hauteur de 30 %.
- **Soutien des commerçants ou des petites et moyennes entreprises en difficulté, dans un objectif de revitalisation économique et commerciale**, par rachat des locaux leur appartenant tout en leur permettant de poursuivre leur activité.
- **Priorité aux projets portant sur le maintien du commerce de proximité, le soutien aux entreprises en difficulté et la réhabilitation des friches** dans le plan pluriannuel d'intervention (PPI).
- **Vœu de participer au fonds de soutien au niveau local ou national**, sous la forme d'une participation financière en reversant une quote-part de la taxe spéciale d'équipement perçue sur les territoires adhérents.

[Visiter le site de l'EPFLI Foncier Cœur de France](#)



Découvrez le château de La Bussière depuis votre canapé !

Visitez depuis chez vous, le château de La Bussière avec son parc remarquable dessiné par Le Nôtre, son jardin potager et son étang. Ses principaux bâtiments ont été construits **entre la fin du XVIe et le début du XVIIe siècle**. Ouvert au public depuis 1962, il abrite une importante collection d'objets sur la pêche en eau douce.

[Voir la visite virtuelle sur le site du château de La Bussière.](#)

FIERS D'ÊTRE SOLIDAIRES



DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE,
LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE

POSEZ VOS QUESTIONS SUR [SERVICES.LOIRET.FR](https://services.loiret.fr),
NOUS VOUS RÉPONDONS

TERRITOIRE D'INNOVATION • WWW.LOIRET.FR

→ Retrouvez sur [cette page du site loiret.fr](#), toutes les informations du Département pouvant vous concerner.

www.loiret.fr

Cet e-mail a été envoyé à { { contact.EMAIL } }
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Conseil Départemental du
Loiret.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Conseil Départemental du Loiret